Image not found or type unknown

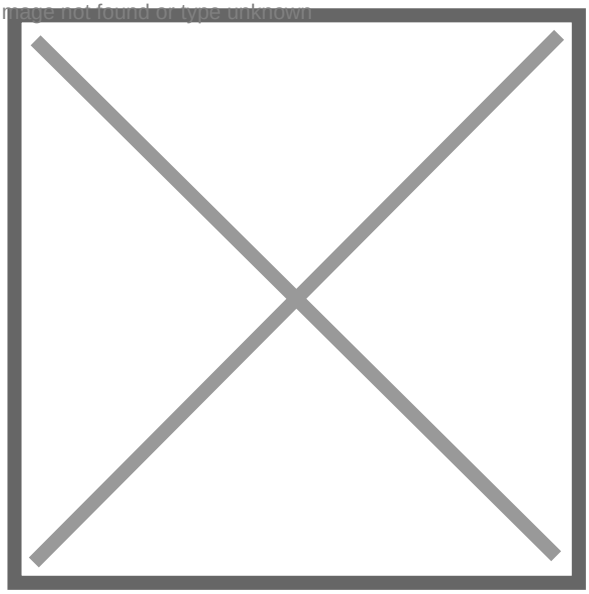

Désaccord entre enfants

Par **nini05**, le **19/08/2009** à **10:10**

Bonjour,

Depuis août 2008, ma mère, âgée de 85 ans, est tombée malade : anxiété, dépression, etc. ne s'alimente plus et plus de goût à rien.

Nous sommes 3 enfants. Mon frère disponible (à la retraite) très proche de ma mère aussi bien physiquement qu'affectueusement, se comporte comme s'il était fils unique. Il décide de tout sans nous avertir. Ma soeur et moi ne sommes informés de rien. Il nous rejette totalement.

A l'issue d'une période d'hospitalisation, au mois de février, ma mère a été placée en Maison de retraite, ne pouvant pas rentrer chez elle car ne s'assumant pas seule. Dès son hospitalisation notre frère nous a interdit l'accès au domicile de ma mère, il a enchaîné le portail avec cadenas et toutes les portes sont verrouillées par lui. Il est le seul à pouvoir pénétrer. Est ce normal ? de quel droit ? ma sœur et moi avons-nous un recours ? Sachant que ma mère, vu son âge ne s'y oppose pas, peut être même consentante. Je viens de découvrir ce week end qu'il devait avoir procuration sur ses comptes bancaires pour le paiement de la maison de retraite mais, au vu de son attitude, s'il en profite par ailleurs pour effectuer des détournements ? Ma mère possède, en plus de sa maison, 2 terrains que mon frère exploîte et gère pour lui depuis le décès de notre père en 2002. Il n'a jamais demandé à sa soeur ni à moi même notre accord pour s'octroyer ses terrains qui font pourtant partie de la succession. Jusqu'à présent, ne souhaitant pas attiser les désaccords et voulant sauvegarder ma maman, je n'avais envisagé aucune démarche d'autant que contrairement à lui, je ne réside pas à proximité.

Ce week end, rendant visite à ma maman, la maison de retraite m'a réclamé le montant de la pension donc celui ci n' avait pas été réglé, depuis c'est fait mais il persiste à nous refuser

toute information ?

Je souhaiterais donc avoir des indications afin de faire valoir mes droits et ceux de ma soeur dans l'unique but d'un minimum de transparence car je pense que nous y avons droit ? Quelle est la procédure à suivre pour que tout rentre dans l'ordre et que chacun ait les mêmes droits, que chacun ait la même information car à ce jour je n'ai aucune information sur les liquidités de ma mère et suis incapable de dire combien de temps elle pourra encore payer la maison de retraite n'ayant qu'une très faible pension de réversion et que celle-ci ne suffit pas.

Je vous en remercie par avance.

Par **Kalghard**, le **19/08/2009** à **10:22**

Bonjour,

Une des solutions seraient de demander au juge aux affaires familiales de placer vous ou votre soeur en tant que tuteur de votre maman. Votre frère c'est grosso modo donné ce droit mais sans avoir l'autorisation d'un JAF.

Si vous obtenez le placement en tutelle de votre maman et que vous êtes tuteur vous aurez alors juridiquement le droit de vous occuper des affaire de votre maman et votre frère ne pourra plus vous en empêcher.

Vous pourrez par la même occasion régler le problème des terres que votre frère s'est attribué.

C'est une des solutions possibles, je suppose qu'il y en a d'autres, mais je ne vois pas trop, en attendant des réponses d'autres personnes..

Par **toutous**, le **04/09/2009** à **22:35**

bonsoir,

C'est avec un peu de retard que je lis votre message, je suis famille d'accueil pour les personnes agées et les problèmes avec les fréres et soeurs concernant les personnes placées arrivent très souvent, il serait souhaitable comme vous l'a conseillé notre superviseur adoré de faire une demande de tutelle ou de curatelle auprès du tribunal d'instance dont vous dépendez, c'est bien sûr assez long mais si vous persistez vous arriverez à un résultat. Je vous parle en connaissance de cause mais devant votre maman il est bon de rester zen avec votre frère car les mamies d'un âge avancé sont très vite déstabilisées méme si on simagine le contraire et c'est au personnel soignant d'assumer le mal ètre de la mamie;

Bon courage à vous.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés